



12^e journée d'information

des **RCCI** et des **RCSI**

Jeudi 22 mars 2012

Palais des Congrès - Paris



Intervention

Arnaud Oseredczuk

Secrétaire général adjoint

Direction de la gestion d'actifs et des marchés

Autorité des marchés financiers



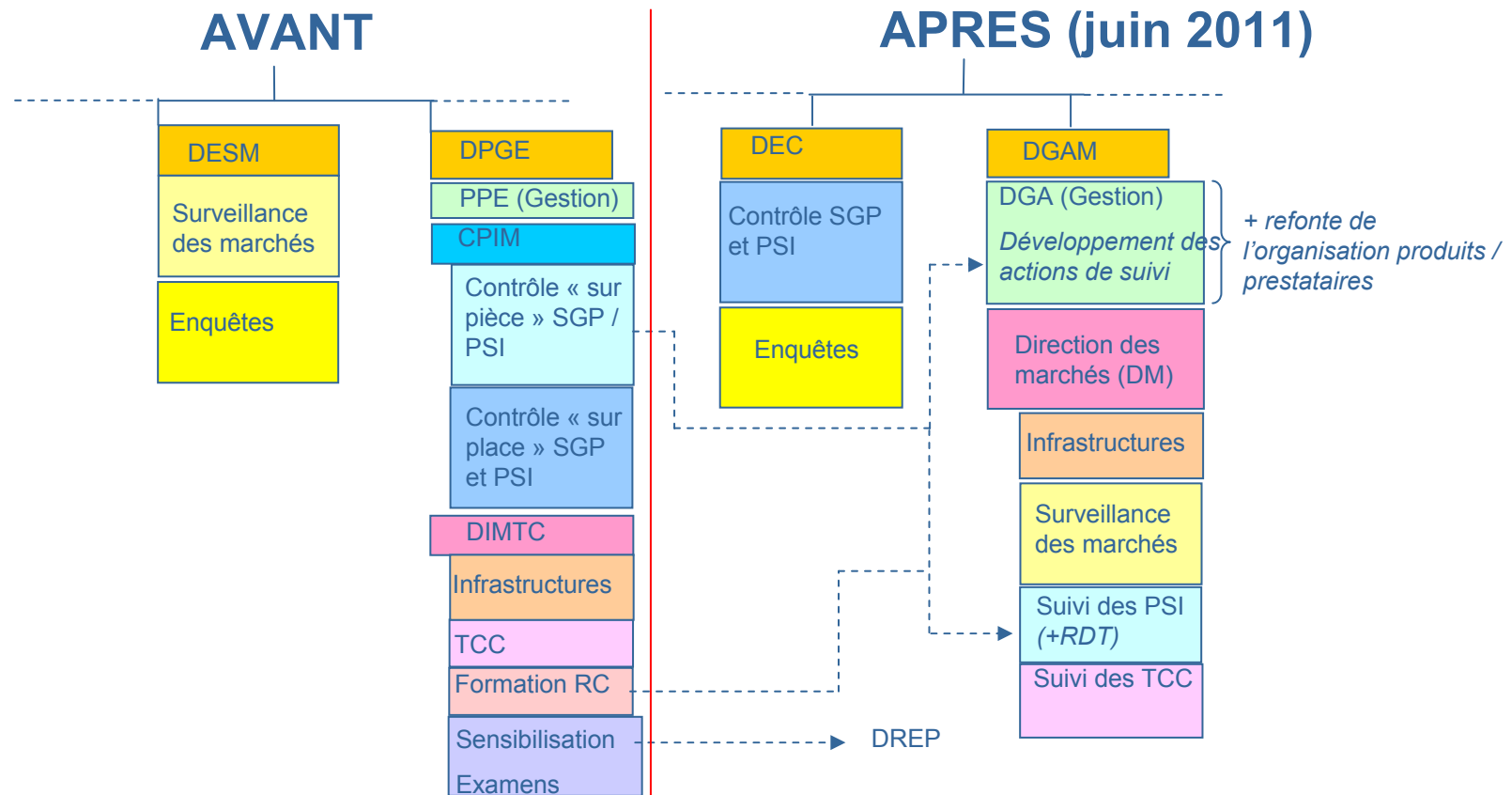
- 1. Retour sur la réorganisation de l'AMF***
- 2. Evolution du rapport annuel de contrôle***
- 3. Gestion d'actifs, marchés,
commercialisation :
axes de travail 2012-2013***

1 Retour sur la réorganisation de l'AMF : objectifs

- Mieux distinguer les situations de « suivi » des situations de « contrôle » afin de :
 - séparer les interlocuteurs pour :
 - créer les conditions d'une **compréhension mutuelle** « en régime de croisière »,
 - assumer le caractère davantage « répressif » des contrôles ;
 - les actions de suivi et la généralisation de correspondants doivent permettre :
 - aux acteurs d'avoir un **interlocuteur au quotidien** pour leurs questions,
 - à l'AMF de connaître les acteurs et leurs problématiques pour :
 - mieux appréhender les enjeux,
 - faire évoluer les textes ou préciser sa doctrine,
 - orienter les contrôles le cas échéant ;
 - dissiper les ambiguïtés créées par les notions de contrôle « sur pièces » et « sur place » ;
 - développer une approche par les risques des contrôles ;
 - => les contrôles ne sont pas une « revue » d'aide à la mise en conformité, ni un mode privilégié de compréhension des pratiques par l'AMF.

- Développer une filière « Marchés » à l'AMF en mettant les compétences correspondantes en synergie.

1 Retour sur la réorganisation de l'AMF : objectifs



1 Retour sur la réorganisation de l'AMF : zoom sur le suivi des infrastructures de marché

- **Mise en place du suivi des intermédiaires :**
 - une équipe de collaborateurs dédiés avec chacun un portefeuille d'établissements (20 à 25) ;
 - des outils spécifiques :
 - traitement d'alertes et de signalements divers relatifs au respect de la réglementation,
 - réalisation d'analyses thématiques pour évaluer la pertinence de la réglementation et identifier les questions posées par sa mise en place. Exemples :
 - meilleure exécution pour les clients de détail,
 - analystes financiers indépendants et au sein des groupes,
 - refonte des rapports annuels de contrôle.
- **Ce que le suivi des intermédiaires n'est pas :**
 - une assistance juridique ;
 - un contrôle ou un pré-contrôle ;
 - le périmètre ne comprend pas les questions liées à la commercialisation, mais seulement les questions directement liées aux activités d'intermédiaire de marché.

1 Retour sur la réorganisation de l'AMF : zoom sur le suivi des infrastructures de marché

- **Contexte :**

- une pression concurrentielle croissante sur tous les types d'infrastructures : exécution, compensation, règlement-livraison ;
- une recomposition des acteurs ;
- une absence de « level-playing field » de droit ou de fait sur différents sujets ;
- une activité législative européenne intense : EMIR, VàD, MIF 2, CSD, SLD ;
- des incidents plus fréquents ;
- => un risque accru de pression à la baisse sur le niveau de sécurité et une nécessité de développer l'expertise opérationnelle au sein de l'AMF.

- **Mise en place d'une unité de suivi des infrastructures :**

- une équipe de collaborateurs spécialisés par types d'infrastructures ;
- des outils spécifiques :
 - outils de suivi des suspens de règlement-livraison,
 - actions de suivi : étude sur le respect des limites de position, étude sur la mise en œuvre des « circuit-breakers », demande d'explication sur les incidents.

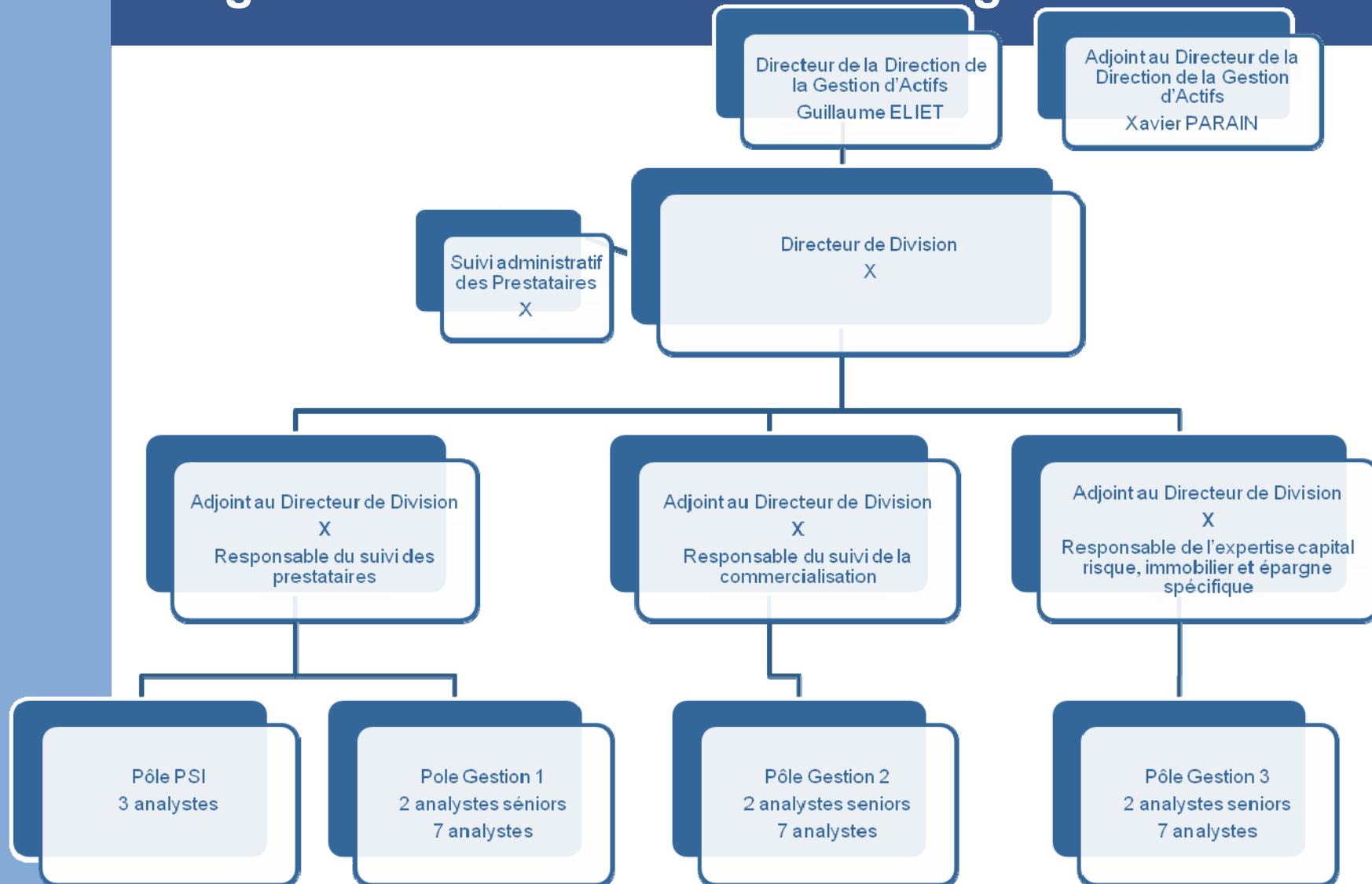
1 Retour sur la réorganisation de l'AMF : zoom sur la réorganisation de la direction de la gestion d'actifs

- **Suppression de la distinction entre les équipes « produits » et « prestataires »**
 - **Constitution de portefeuilles restreints** de 30-35 prestataires par salarié, lequel traite à la fois les sujets liés à l'agrément du prestataire et à ses produits.
 - Maintien d'une instruction des dossiers avec **deux niveaux de contrôle**.
 - Création d'une chaîne de management de proximité.

Résultats attendus

- Une plus grande **qualité des agréments** grâce à une **meilleure expertise** et une approche transversale (prestataire/produits) des chargés de portefeuille.
 - Une meilleure connaissance et donc **un meilleur suivi** des acteurs et de leurs produits, ce qui permet une détection plus efficace des risques.
- **Développement des outils et actions de suivi :**
 - outil de suivi des messages commerciaux ;
 - outil de suivi des valeurs liquidatives ;
 - suivi spécifique des VL des fonds impactés par les tensions sur les dettes souveraines ;
 - suivi des capitaux propres réglementaires ;
 - suivi des levées de fonds sur les produits fiscaux.

1 Retour sur la réorganisation de l'AMF : zoom sur la réorganisation de la direction de la gestion d'actifs



2 Evolution des rapports annuels de contrôle : améliorer les conditions d'exploitation de l'information par l'AMF

- Un outil censé assister le RCCI/RCSI dans son rôle au sein du prestataire.
 - Un outil statistique pour que l'AMF dispose d'une « fiche signalétique » sur les établissements **MAIS les items sont parfois difficilement comparables.**
 - Un outil de repérage des situations de problèmes d'application de la réglementation **MAIS il s'agit parfois d'éléments qualitatifs qui ne peuvent guère faire l'objet d'un traitement de masse.**
 - Les rapports thématiques : une collecte parfois trop large par rapport aux problématiques.
- **Les orientations à l'étude :**
 - le remplacement des documents demandés actuellement par 1 (ou 2) document(s) :
 - un questionnaire limité aux aspects se prêtant véritablement à un traitement automatisé,
 - dans l'hypothèse où la trame de ce questionnaire ne pourrait pas totalement remplir cet objectif, une grille de contrôle pour permettre au RCCI / RCSI de disposer d'une liste de points de contrôle ;
 - le remplacement des « rapports thématiques » par des demandes ciblées sur un échantillon de prestataires concernés.

2 Evolution des rapports annuels de contrôle : calendrier

- Afin de permettre la mise en œuvre de ces modifications, la période de collecte du questionnaire annuel 2011 est décalée au 30 septembre 2012 pour les PSI hors SGP.
- La communication de la nouvelle trame et du calendrier définitif se fera courant juin 2012.
- En revanche les modalités de collecte des rapports annuels de contrôle RCCI restent inchangées en 2012.
- Aucun rapport spécifique ne sera à remettre à l'AMF cette année pour les PSI hors SGP comme pour les SGP.

3 Commercialisation, gestion, intermédiaires de marchés : quelques thèmes de travail pour 2012/2013

- **Commercialisation (en concertation avec l'ACP) :**
 - attentes de l'AMF en matière d' « inducements », et plus généralement face aux biais possibles dans le conseil ;
 - notion de « conseil dans la durée » ou de « conseil faisant l'objet d'un suivi » ;
 - attentes de l'AMF en matière de connaissance du client et de vérification de l'adéquation du produit au profil du client ;
 - équilibre des documents remis aux forces de vente ;
 - périmètre des fonds dont le degré de complexité rend peu probable que les conditions de bonne information d'un client de détail soient respectées ;
 - périmètre du service de placement.
- **Intermédiaires de marché :**
 - meilleure exécution pour les clients de détail ;
 - meilleure exécution / meilleure sélection pour les transactions OTC ;
 - prévention des conflits d'intérêts compte propre / compte client ;
 - murailles de Chine.
- **Gestion d'actifs :**
 - transposition de la directive AIFM ;
 - notion de « biens divers » ;
 - modernisation des SCPI ;
 - rôle de l'AMF vis-à-vis des « petits institutionnels ».



12^e journée d'information

des **RCCI** et des **RCSI**

Jeudi 22 mars 2012

Palais des Congrès - Paris